

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 6 février 2017.

**RÉSOLUTION**

**2017-052**

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436-2011**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a adopté, le 3 juillet 2012, le *Règlement de zonage numéro 436-2011*;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville peut modifier son règlement de zonage en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ chapitre A-19);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite modifier son règlement de zonage afin de permettre les usages « service d'entretien et de réparation de véhicules », « service de lavage et de nettoyage de véhicules » et « vente au détail de pièces et d'accessoires pour véhicules, incluant l'installation sur place » à l'intérieur de la zone 093-M;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST RÉSOLU QUE** la Commission donne avis de motion de la présentation, à une date ultérieure, d'un règlement modifiant le *Règlement de zonage numéro 436-2011* afin de permettre les usages « service d'entretien et de réparation de véhicules », « service de lavage et de nettoyage de véhicules » et « vente au détail de pièces et d'accessoires pour véhicules, incluant l'installation sur place » à l'intérieur de la zone 093-M.

La secrétaire de la Commission,

  
Céline Lahaie, notaire